

JOURNAL HÉBDOMADAIRE  
PARAISANT  
Tous les VENDREDIS

# Le Clairon

PUBLIÉ PAR  
L'Imprimerie Yamaska  
INCORPORÉE.

## EMPRUNT DE LA VICTOIRE

Notre pays vient de lancer son deuxième Emprunt de la Victoire. Dès le début de cette campagne de souscription, le gouvernement est confiant que tous les Canadiens, à l'instar des Américains, regarderont comme un devoir national de contribuer au succès de cet emprunt.

Pour cela il importe que nous mettions de côté les petites questions de clocher, les susceptibilités politiques de quelque nuance qu'elles soient, les craintes je dirai puériles qui pourraient hanter nos esprits. Nous ne voulons aucunement mettre en doute la bonne volonté de nos compatriotes. Après une première tournée dans notre comté de St-Hyacinthe, la semaine dernière, monsieur l'organisateur Geo. Lanthier a été heureux de dire aux membres du comité réunis en assemblée, mardi, le 15 octobre, que tous ceux qu'il avait vus et rencontrés étaient très bien disposés en faveur de l'Emprunt de la Victoire; que tous ceux à qui il avait demandé le concours avaient acquiescé généreusement à sa demande. Voilà sûrement une nouvelle qui a fait plaisir à notre comité local.

Seulement, il est peut-être quelques esprits qui ne sont pas encore très rassurés, suffisamment renseignés sur la nature et la "sûreté" de ce mode de prêt. C'est pourquoi nous voulons essayer, dans ces quelques lignes, de les éclairer et de leur donner tous les renseignements et les explications qui seront de nature à leur faire voir sous son vrai jour et sous ses vraies couleurs le deuxième Emprunt de la Victoire.

Cet emprunt se fait au moyen de bons dits de la "Victoire". Mais qu'est-ce qu'un "bon de la Victoire"? C'est tout simplement la promesse par le gouvernement de rembourser au prêteur la somme mentionnée sur le bon à l'expiration du temps indiqué sur le dit bon. Et comme garantie, le prêteur a une hypothèque sur la richesse du pays tout entier. Écoutez sir Lomer Gouin, notre premier ministre: "Il faudrait dire à tout le monde que chacune des obligations de l'Etat est garantie par tout ce qu'il y a de fortunes au Canada, par tout ce que la terre canadienne produit, par le dernier des arbres qui pousse dans nos forêts, par tout ce que nous avons de richesses dans nos rivières et nos lacs, par tout ce que produit notre sol, par toute la richesse de nos chemins de fer, de nos manufactures et par toutes les maisons canadiennes. Il faudrait leur dire qu'il n'y a pas de meilleur placement que l'on puisse faire dans le monde entier parce que de toutes les nations, c'est le Canada qui a le meilleur crédit." Voilà, ce nous semble, une "sûreté" de prêt qui n'est pas ordinaire et à l'abri de toute surprise malheureuse et ruineuse pour le prêteur. Ce point-là seul bien compris devrait suffire pour assurer le succès du deuxième Emprunt de la Victoire.

On demandera peut-être ce qu'on a fait de l'argent prêté, ou des \$420,000,000 souscrits à l'Emprunt de la Victoire de novembre 1917. Cet argent, et tout cet argent, a été employé à l'entretien de l'armée canadienne et au soutien des grandes industries de chez nous. Si toute l'année dernière, les fabriques de munitions ont pu se maintenir en opération et fournir ainsi des boulets pour anéantir les boches, et du pain à nos familles, c'est grâce à l'argent prêté au gouvernement durant la campagne de l'Emprunt de la Victoire en novembre 1917. Plusieurs millions de dollars ont été dépensés pour la formation, l'équipement et le transport des forces canadiennes. Le gouvernement canadien a dû ouvrir de longs crédits à l'Angleterre, sans compter les commandes considérables et énormes de munitions, de blé, de bois, de poisson, et d'autres choses nécessaires à notre armée. A la fin de l'année fiscale, c'est-à-dire le 31 mars dernier, la Grande-Bretagne a acheté au Canada des produits alimentaires pour une valeur de \$520,415,832, et du matériel de guerre pour un montant de \$325,064,237. Or, pour que notre pays puisse ouvrir de pareils crédits à la Grande-Bretagne, il faut nécessairement que le gouvernement soit en mesure de se procurer et de fabriquer lui-même ces différents produits alimentaires et ce matériel de guerre; et bien, le but des emprunts de guerre est de mettre l'Etat en mesure de répondre aux besoins de nos forces expéditionnaires et de la Grande-Bretagne.

Les fermiers ont retiré plus d'un avantage de ces divers emprunts de guerre. Ils ont vu leurs produits se vendre à des prix très élevés; les profits qu'ils ont faits ont été considérables. Or, tout cela ils le doivent aux divers emprunts de guerre qui ont permis à l'Etat d'acheter les produits des fermes canadiennes à des prix qui ont été si avantageux à leurs propriétaires. C'est le cas de dire que le fermier qui souscrit à l'Emprunt de la Victoire travaille pour lui-même, et en retirera un double profit: celui garanti par le gouvernement à tout porteur de bons, et celui qui doit découler de la vente de ses produits. Alors, c'est donc en très grand nombre que nos braves cultivateurs devraient contribuer au succès de l'Emprunt de la Victoire. Et certes, nous avons confiance que le comté de St-Hyacinthe ne sera pas le dernier dans le décompte des sommes souscrites par les différents comtés de la Province de Québec.

Les emprunts de guerre ont fait surgir au pays une foule d'industries nouvelles. En effet, depuis le commencement des hostilités on a vu la construction des navires prendre une extension et une activité extraordinaires; des fabriques de munitions ont pour ainsi dire recouvert le sol de notre province; sur les rives du St-Laurent et des Grands Lacs on a vu s'échelonner des chantiers maritimes d'une activité prodigieuse. Une autre industrie encore qui doit son existence parmi nous aux emprunts de guerre, c'est la construction des avions. Qu'on ne l'oublie pas, toutes ces industries emploient des milliers et des milliers

d'ouvriers à qui l'on paie un salaire on ne peut plus rémunérateur et qui leur permet de traverser la crise financière qui règne aujourd'hui sans trop perdre de plumes. Voilà encore un argument qui sonne fort en faveur de l'Emprunt de la Victoire, et assez puissant pour faire délier les cordons de la bourse des rentiers.

En somme, on peut donc dire que l'Emprunt de la Victoire offre des avantages non seulement à l'Etat, mais à toutes les classes de la société. Plus cet emprunt sera considérable et "dodu", plus ces avantages seront sensibles et profitables à la prospérité de notre pays, au soulagement de nos troupes, à la subsistance de nos foyers canadiens et plus ils favoriseront l'écoulement de nos produits agricoles.

Il est peut-être une objection que l'on peut amener contre le deuxième emprunt de la victoire: c'est que la paix qui se dessine de plus en plus au firmament de la guerre, rend inutile cet emprunt. Mais! c'est tout juste ce qui le rend plus nécessaire, plus impérieux que nul autre précédent. Même alors que la paix sera signée, nos troupes auront encore besoin de manger et de s'habiller; ce n'est pas avant dix-huit mois qu'on pourra les ramener au pays; ensuite il faut que le gouvernement se mette en mesure de faire face aux difficultés de l'après-guerre, car ce n'est pas dans un jour, ni dans dix jours que les choses vont se remettre en place et que la machine va reprendre son train-train normal.

Donc, il importe plus que jamais que ce deuxième Emprunt de la Victoire, qui sera probablement le dernier, obtienne un succès complet et qui dépasse tout ce qui s'est vu dans les autres emprunts de guerre.

Henri PINTENDRE.

## NOTRE JEUNESSE APPRECIÉ-T-ELLE LES AVANTAGES DE L'ÉDUCATION ?

Outre la question très intéressante de l'uniformité des livres dans les écoles de la province de Québec, il en est une autre encore plus intéressante: c'est celle de l'instruction obligatoire.

Résolue en France, en Belgique et en Angleterre, cette question, dans notre province, a soulevé les plus amères critiques à l'endroit de ceux qui s'en sont faits les champions. Comme toujours, on a vu dans ce mouvement de réforme et de progrès des signes maçonniques, des pièges tendus par les partisans de l'école sans Dieu pour arriver à leurs fins. Aussi il faut savoir la quantité d'encre qui a coulé dans les colonnes de l'Action Catholique pour taper sur monsieur T. D. Bouchard lors de sa campagne à travers toute la province, afin de bien faire comprendre aux gens en quoi consistait une loi d'instruction obligatoire, les avantages qui en résulteraient pour la jeunesse étudiante et pour les parents, et surtout pour leur mettre devant les yeux les dangers que nous courrions au point de vue de l'instruction sans cette loi qui s'impose et dans le plus court délai.

Dans la discussion de l'opportunité d'une loi d'instruction obligatoire pour notre province, ceux qui y sont opposés ou qui en ont peur, doivent faire une lutte honnête et franche, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas déplacer la question, et n'y pas mêler la religion complètement étrangère à cette question. Par conséquent, pourquoi dire ou insinuer que les partisans de l'instruction obligatoire sont ennemis de l'école confessionnelle? Jamais M. Bouchard n'a eu l'idée de déchristianiser les écoles de la province de Québec. Bien au contraire, avec la loi qu'il désire voir établir, la jeunesse sera plus longtemps sous la tutelle religieuse, plus longtemps elle pourra recevoir les instructions des prêtres chargés de la partie religieuse dans les écoles. Alors pourquoi ce tapage autour du nom de monsieur Bouchard? pourquoi lui prêter des intentions qui lui sont absolument étrangères et de nature à le faire injustement déprécier auprès de ses mandataires? Faut-il qu'un homme travaille au bien de sa province pour qu'il soit vilipendé et que son nom soulève des tempêtes de malédictions? Non; discutons donc la question absolument dégagée de la personnalité de celui qui la présente; ne cherchons dans cette discussion que le bien de notre population écolière et non l'assouvissement de petites jalousies et de petites haines.

Le 25 septembre dernier, le Dr G.W. Parmelee, inspecteur-général des écoles protestantes, donnait une superbe conférence en présence des membres de l'Association des Commissaires des écoles protestantes de Montréal et des alentours. Dans cette conférence, monsieur Parmelee s'est appliqué à trouver la cause de tant de désertions prématurées dans les écoles de notre province, et cela surtout parmi les élèves, garçons et filles, de 12 à 14 ans. Les statistiques provinciales, sur ce sujet, sont loin d'être encourageantes et rassurantes. Les chiffres donnés par monsieur Parmelee pour un espace de 7 ans, montrent que l'assiduité scolaire dans les écoles anglaises de Montréal est tombée de 4111 la première année à 1154 pour la septième année. La ville de Québec n'est pas mieux partagée, et les statistiques sont là pour le démontrer.

Cela prouve clairement que chez nous les parents n'apprécient pas suffisamment les avantages d'une bonne éducation, d'une bonne instruction; alors comment veut-on que les enfants aiment l'école et soient enclins à en suivre les cours complets et d'une façon assidue? Avec une loi d'instruction obligatoire, on remédierait à un état de choses

déplorable et de nature à paralyser complètement le travail qui se fait dans notre province pour l'éducation. Une loi d'instruction obligatoire réveillerait les parents de leur apathie, endiguerait le courant malheureux qui entraîne les jeunes de 12 à 14 ans hors des écoles, et stimulerait le zèle des professeurs qui seraient alors assurés que le travail commencé avec un groupe d'élèves pourra se compléter sans voir ces derniers s'égrener en chemin. Après tout, cette loi n'est pas, et ne serait pas aussi méchante que quelques-uns veulent le faire croire. Et encore, combien de parents se verraient soulagés d'un énorme fardeau s'ils voyaient une loi obligeant leurs "fistons" à aller à l'école jusqu'à un âge déterminé!

Le ministre de l'Éducation en Angleterre, monsieur Fisher, vient de présenter un bill au Parlement à l'effet de prolonger le stage obligatoire jusqu'à 18 ans. Jusqu'à l'âge de 14 ans, l'élève suivrait les cours comme à l'ordinaire. De 14 à 16 ans, une partie de la journée serait employée aux études et l'autre partie à des travaux manuels en rapport avec les goûts et les talents de l'élève; pour les élèves de 16 à 18 ans, toute la journée serait employée à l'apprentissage des métiers avec des cours d'études le soir. De cette façon, monsieur Fisher est convaincu, et nous également, que les élèves trouveront plus d'attraits à l'école, y seront plus assidus, et que l'on verra les cours supérieurs mieux et plus sérieusement suivis.

Et bien, le mal de là-bas est le nôtre. Et si nous voulons y remédier, encourageons dans toute la mesure de nos forces les partisans de la loi d'instruction obligatoire et nous rendrons un immense service à notre pays. Poussons à la roue du progrès continu; car en matière d'éducation et d'instruction, il n'y a pas de repos, il n'y a pas de perfection absolue. Nous sommes le tout premier à reconnaître le travail extraordinaire accompli par notre gouvernement actuel en faveur de l'éducation; nous avons déjà eu plus d'une fois l'occasion d'en féliciter sincèrement les auteurs, et nous profitons encore de celle-ci pour leur renouveler nos félicitations. Mais pour nous, comme pour tous les vrais et sincères amis de l'éducation, la loi de l'instruction obligatoire s'impose chez nous, et est le seul remède efficace à la désertion lamentable que l'on constate de plus en plus dans toutes nos écoles.

C'est bien ce qu'ont compris les membres de l'Association des Commissaires des écoles protestantes de Montréal qui n'ont pas voulu se séparer sans adopter une résolution à l'effet de voir s'établir dans notre province une loi de l'instruction obligatoire.

"BENJAMIN".

## UN BON TRAVAIL A FAIRE

Prochainement, l'Association d'Éducation du Dominion tiendra son assemblée annuelle. Au nombre des questions qui seront mises à l'étude, se trouve celle de l'uniformité des livres. Nous avons espoir que du travail de cette assemblée, il en résultera une forte recommandation en faveur de l'uniformité des livres dans notre province. Car nous comprenons très bien que l'uniformité des livres dans tout le Dominion est bien un peu difficile vu les deux parties bien tranchées qui constituent l'éducation dans tout le Canada: la partie française et la partie anglaise. Certes, plus les choses vont, plus le succès s'annonce beau et complet à ceux qui ont ouvert et continué la campagne du livre uniforme.

Il importe de bien remarquer, dès le début de ces lignes, que nous n'avons jamais été opposé à l'enseignement religieux, et cela nous l'avons écrit. De plus, nous n'avons jamais nié qu'il y ait eu progrès et remédifications heureuses dans notre système d'éducation et d'instruction. Ce que nous voulons, c'est que nous ayons un programme d'études bien équilibré, méthodiquement coordonné et que cette coordination repose sur les principes et les lois d'une vraie pédagogie et non sur une sentimentalité religieuse bonne en soi, mais qu'il ne faut pas mêler à toutes les sauces; ce que nous voulons, c'est que nous enlevions de notre système d'éducation tout ce qui ne serait pas de nature à rendre notre jeunesse franche, droite et sincère; ce que nous voulons, comme le disait l'abbé Perrier dans sa conférence au Cercle Roy, c'est la réforme de ces méthodes pédagogiques, de ces méthodes policières qui font fleurir le mensonge. Le même abbé trouve que la cause de tant d'hypocrisie qu'on remarque chez nous réside dans une mauvaise éducation primaire et secondaire, dans un manque de conscience dans les relations de la vie sociale et politique, dans la contrainte morale qu'on inflige aux enfants dans nos écoles et nos collèges. Nous sommes absolument du même avis que l'abbé Perrier, ancien inspecteur des écoles catholiques de Montréal. Serais-je, par hasard, en mauvaise compagnie avec cet abbé dont le zèle et la science sont connus de tous?

Ceci dit pour expliquer la vraie position que nous avons prise en matière d'éducation et d'instruction, revenons au sujet qui doit faire la teneur des quelques lignes qui vont suivre.

Certaines feuilles publiques offrent à leurs lecteurs depuis quelques jours une tirade sous forme de litanie comme protestation contre l'uniformité des livres de classe. Pour bien comprendre l'esprit qui anime les partisans de cette campagne, il faut tout d'abord n'avoir aucun intérêt pécuniaire que cette uniformité attaquerait et réduirait peut-être à rien: voilà du coup un gros préjugé d'enlevé contre le projet. Ensuite, pour apprécier à leur juste valeur les avantages de l'uniformité des livres dans les écoles, il faut fermer les yeux sur les

(Suite à la page 2.)

personnalités et ne regarder que la chose elle-même. Dans ces conditions, ce nous semble, on ne saurait faire autrement que d'approuver des deux mains les partisans de l'uniformité des livres, et soupirer après le jour où dans toutes nos écoles les élèves ne seront plus "surchargés" de livres multiformes et multicolores et dont le coût est toujours si onéreux aux pauvres familles.

L'uniformité des livres, dira-t-on, n'a pas d'autre but que celui de faire éviter des dépenses de plusieurs milliers de dollars à ceux qui sont obligés de payer des taxes. Ce serait déjà un avantage très appréciable pour le pauvre ouvrier qui se voit parfois obligé de faire de lourdes dépenses pour charger de livres ses cinq ou six enfants qui vont à l'école, et cela sans compter les différentes variétés de cahiers qui font suite aux livres et qu'on ne fournit pas gratuitement aux élèves. C'est notre conviction, à nous aussi, que l'uniformité des livres va faire épargner de grosses et lourdes dépenses aux parents des enfants de nos écoles.

Mais d'aucuns éprouvent une certaine peine à la vue d'un pareil avantage. Et, peut-être pour cacher un petit amour du dieu "dollar", on met en exergue le tort inculcable causé à l'émulation, la difficulté insurmontable de dresser une liste de livres uniformes, les dangers terribles auxquels on est exposé dans le choix des meilleurs ouvrages, le favoritisme "de librairie" que cette mesure devrait amener, l'opposition qu'apportent à ce projet les meilleurs pédagogues de notre province, etc. Je n'en finirais plus si je voulais énumérer toutes les objections que les "exploiteurs du livre" amènent contre l'uniformité des livres. Ça cuit? donc il y a du "bobo"...

Oui, pour quiconque est auteur d'un ou de plusieurs livres de classe en usage dans nos écoles, je comprends que l'uniformité des livres soit pour lui un cauchemar, car quand on voit se tarir une source annuelle de gros et faciles revenus, on a bien droit de geindre quelque peu, et de pousser quelques petits cris de désespoir avant de voir couler la dernière goutte d'une source jusque-là si abondante et si remplie de grâces... Mais qu'on n'aille pas croire que ces cris de désespoir vont ralentir la marche, la course des partisans de cette campagne; et quelles que soient les intentions qu'on leur prête, leur zèle et leur travail n'en seront nullement affectés, encore moins refroidis, et le jour vient où, après des victoires partielles à Montréal, à St-Hyacinthe et dans d'autres municipalités, un immense succès couronnera leurs efforts.

La "litanie" dont nous parlions au commencement, se termine par cette exclamation enthousiaste et vibrante:

Vive la piastre! donc, vive l'uniformité!

Il y a là dedans du dépit, de la résignation ou de la joie. Mais nous aimons à croire que c'est plutôt un cri de joie, d'allégresse à la vue du bien, du profit que doivent retirer de l'uniformité des livres les professeurs, les élèves et leurs parents. C'est un cri de joie enfanté par le désir ardent de voir se lever enfin le jour où l'uniformité des livres sera déclarée par toutes les écoles de la province. C'est un cri de joie pour le pauvre ouvrier à qui l'uniformité des livres va faire éviter des dépenses très onéreuses. Mais c'est bien aussi un cri de dépit ou de résignation platonique chez "l'exploiteur du livre" qui sent de jour en jour le terrain du livre lui glisser sous les pieds.

Et un bon travail à faire pour les membres de l'Association d'Education du Dominion serait d'aviser aux moyens d'étendre le plus possible, dans chaque province respective, cette loi si avantageuse de l'uniformité des livres.

"Chas. VEILLEUX."

**\$15.00**

EST LE PRIX POUR LE STORAGE DE  
VOTRE AUTO TOUT L'HIVER.

**GARAGE FORTIN**

38 et 40 MONDOR

TEL. 7566

On fait aussi peinture et réparations.

## Avis aux Cultivateurs

Les cultivateurs devront remarquer qu'il est illégal d'employer le blé pour l'alimentation. Tout le surplus d'approvisionnement ordinaire pour la semence et le pain doit être vendu.

Le prix fixé par la Commission des Inspecteurs de grain pour le Canada, pour le blé de la province de Québec est \$2.25 pour le blé No. 2, franco, rendu à bord des chars à Montréal.

Nous sommes prêts à acheter votre blé, de cette qualité, à ce prix moins le fret jusqu'à Montréal.

Si vous n'en avez pas assez pour remplir un char, expédiez-le en sacs que nous vous retournerons.

Adressez votre blé à:

**THE OGILVIE FLOUR MILLS CO., LTD.,**  
ROYAL MILLS, MONTREAL

et envoyez-nous le connaissance, ainsi que votre adresse au long, afin que nous puissions vous envoyer un chèque pour la valeur de votre blé.

**The Ogilvie Flour Mills Co., Ltd.**  
MONTREAL

En ordonnant spécifiez la farine "Government Standard" Ogilvie et la farine d'avoine Ogilvie.

96 F

# La Force Productrice et la Prospérité Nationale

Il a été distribué au Canada plus d'un milliard et demi de dollars en achats de produits agricoles et de produits de la main-d'oeuvre ouvrière exportés pendant l'année fiscale close le 31 Mars dernier. Cet argent a servi à alimenter les industries et à maintenir la prospérité du Canada en dépit de la guerre.

L'ENORME production du Canada n'a été possible que grâce à l'argent provenant des Emprunts de Guerre du Canada. C'est ce qui a permis au Canada d'aider les Alliés à faire leurs achats ici en leur ouvrant des crédits.

LES emprunts de guerre du Canada ont surtout favori la production en donnant au commerce et à l'industrie une impulsion inconnue jusqu'ici.

Jugez de l'affluence d'argent distribué aux cultivateurs Canadiens pour leurs produits exportés durant l'année fiscale 1918, et consistant en

Beurre.....	\$ 2,000,000
Fromage.....	36,602,000
Oeufs.....	2,271,000
Avoine.....	37,644,000
Blé.....	366,341,000
Farine.....	95,896,000
Viande.....	76,729,000
Légumes.....	19,034,000

Plus de six cent trente-six millions de dollars rien que pour les produits d'exportation de nos fermes!

\* \* \*

ET nos ouvriers Canadiens eux aussi ont grandement profité du Commerce d'Exportation du Canada.

Pour leurs produits, il leur a été payé durant l'année, en

Munitions.....	\$450,000,000
Métaux.....	92,083,000
Véhicules.....	22,776,000
Pulpe de bois et Papier.....	59,599,000

## Préparez-vous maintenant à souscrire à l'Emprunt de la Victoire

Publié par le Comité Canadien de l'Emprunt de la Victoire  
en co-opération avec le Ministre des Finances  
du Dominion du Canada.

58

### Comment Purifier le Sang

Comme remède contre la constipation, l'indigestion et les impuretés du sang prenez, aux repas et avant de vous coucher, l'Extrait de Racines, communément appelé le Sirop Caratif de la Mère Selgel. Ce traitement suivi avec soin guérit dans presque tous les cas. Procurez-vous le véritable. Chez les pharmaciens.

ON DEMANDE

Des petits garçons pour la livraison des journaux, chez

ST-JEAN FRERES,  
Marchands de journaux  
St-Hyacinthe.



1-1-18

Mlle M. B. Choquet

Garde-Malade  
— Diplômée —

324 Girouard, St-Hyacinthe

GRAND CHOIX DE

Tapis, Prélarts, Portières  
et Rideaux

Chez

EUG. L. DESAUTELS

222-226 Cascades, St-Hyacinthe

12-2-18

### A. Cadorette

Commerçant de Bois et Charbon.

Il me fait plaisir d'informer le public que j'ai en vente le charbon à vapeur Dominion, le charbon anthracite Luckawana, charbon coke, charbon de forge, charbon de bois.

Bois à la corde ou débité, croûtes, gravols d'amiante, etc., etc.

Un encouragement est sollicité sur ga rantie de satisfaction.

RUE GIROUARD, coin de la rue St-Pascal  
1272-jno Tél. Bell 264

### CHAUFFEURS POUR LOCOMOTIVES DEMANDES

Ayant de 20 à 34 ans Doivent être capables de lire et d'écrire l'anglais. S'adresser à F. Halbert, Locomotive Foreman, Richmond, Qué. 12,19,26

Tel. Bell 515 191 Girouard

### J. S. Beaudet Notaire.

Argent à prêter, — Assurance  
3 RUE DU PALAIS,  
ST-HYACINTHE P. Q.

6-6-18

CANADA,  
Province de Québec,  
Cité de St-Hyacinthe.

### AVIS PUBLIC.

Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal de la Cité de St-Hyacinthe, à sa séance ordinaire du vingt-trois octobre mil neuf cent dix-huit, je soussigné, Téléphore Damien Bouchard, maire, convoque une assemblée des électeurs propriétaires, afin de soumettre à leur approbation, en conformité de la charte, le règlement numéro deux cent cinquante-cinq, concernant la manufacture de "THE CANADIAN PIPE ORGAN COMPANY, LIMITED."

Cette assemblée aura lieu dans la salle publique de l'Hôtel-de-Ville de cette municipalité, le douze novembre mil neuf cent dix-huit, de dix à onze heures de l'avant-midi.

Si la votation n'est pas alors demandée, le règlement numéro deux cent cinquante-cinq sera censé adopté à l'unanimité; et si la votation est demandée, elle sera accordée et elle aura lieu suivant la loi.

Le dit règlement numéro deux cent cinquante-cinq a été passé par le conseil municipal à sa séance ordinaire du vingt-trois octobre mil neuf cent dix-huit, et l'original en est déposé au bureau du conseil où il peut en être pris considération.

Donné en la Cité de St-Hyacinthe, ce vingt-quatre octobre mil neuf cent dix-huit.

T. D. BOUCHARD,  
Maire de la Cité de St-Hyacinthe.

### No 255

RÈGLEMENT concernant la manufacture de "THE CANADIAN PIPE ORGAN COMPANY, LIMITED."

A une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe, tenue dans l'Hôtel-de-Ville le vingt-trois octobre mil neuf cent dix-huit, en la manière et suivant les formalités prescrites par l'acte d'incorporation de la dite cité; à laquelle séance sont présents les échevins Gobeille, Godard, Godbout, Chevalt et Girard, formant quorum sous la présidence de l'échevin Gobeille.

Attendu que "The Canadian Pipe Organ Company, Limited", corps politique et incorporé ayant son bureau d'affaires dans la Cité de St-Hyacinthe, exploite une fabrique d'orgues dans cette cité depuis l'année mil neuf cent dix.

Attendu que cette fabrique a, au cours des deux dernières années, eu un ralentissement dans la vente de ses produits et une dépression considérable dans le chiffre de ses affaires, et que le capital dont elle dispose actuellement est devenu tout-à-fait insuffisant pour assurer la poursuite de ses affaires et lui permettre de faire face à la situation qui lui est causée par la guerre.

Attendu que "The Canadian Pipe Organ Company, Limited" a demandé au conseil municipal de lui venir en aide en lui fournissant une somme de vingt mille dollars qu'elle offre de garantir en vendant à réméré à cette cité le terrain de sa fabrique, la fabrique et ses dépendances, et les machines et machineries actuellement installées et servant à l'exploitation des dites fabriques et dépendances; et en accomplissant certaines autres obligations mentionnées ci-dessous.

Attendu qu'il est de l'intérêt public de maintenir les industries déjà établies et de leur venir en aide dans ce but.

Il est statué par règlement du conseil municipal de la Cité de St-Hyacinthe, comme suit:

10. La Cité de St-Hyacinthe est autorisée à acheter à réméré de "The Canadian Pipe Organ Company, Limited" l'immeuble décrit comme suit: "Un lot de terre situé dans la cité de St-Hyacinthe, de forme irrégulière, et connu comme étant la partie du lot numéro six cent quatre-vingt-six des plans et livre de renvoi officiels pour les fins d'enregistrement dans cette cité, et bornée en front par le lot numéro sept cent cinq, appartenant à la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, en arrière par une partie du lot numéro six cent quatre-vingt-six, du côté est par une partie du lot numéro six cent quatre-vingt-cinq et du côté ouest par la rue Laframboise, et mesurant trois cent quatre-vingt-quatre pieds le long de la propriété du Grand Tronc, cent soixante et quinze pieds le long de sa ligne est, deux cent soixante et dix pieds en arrière, et cinq pieds dans la ligne le long de la rue Laframboise, avec les bâtisses et dépendances dessus construites, et toutes les machines et machineries actuellement installées sur le dit immeuble et servant à la fabrication des orgues et des accessoires et à l'exploitation de la dite fabrique" pour le prix de vingt mille dollars payable comptant.

20. "The Canadian Pipe Organ Company, Limited," devra, à la signature du dit contrat, fournir à la Cité de St-Hyacinthe un certificat constatant que cette dernière a un titre parfait du dit immeuble, sujet à la faculté de réméré, et que cet immeuble a été libéré de tous privilèges, hypothèques ou autres droits réels, à même le dit prix de vente.

30. La balance du dit prix de vente devra être gardé par la dite compagnie d'orgues afin de constituer un capital d'exploitation de cette fabrique.

40. A la signature du dit contrat la compagnie devra fournir à la Cité de St-Hyacinthe une preuve écrite constatant que le gérant et le surintendant consentent à une réduction d'émoluments pour la durée de la guerre, à la satisfaction du conseil municipal.

50. A la signature du dit contrat la dite compagnie devra fournir à la Cité de St-Hyacinthe une preuve écrite constatant que les créanciers, ayant prêté de l'argent ou endossé des billets sans prendre hypothèque sur le dit immeuble, n'exigeront leurs créances qu'après un certain délai jugé suffisant par le conseil municipal.

60. En aucun temps durant les cinq années commençant à la signature du dit contrat, "The Canadian Pipe Organ Company, Limited" aura le droit de racheter et reprendre tout ce qui aura fait l'objet de la vente à réméré, pourvu qu'elle rembourse à la Cité de St-Hyacinthe la susdite somme de vingt mille dollars et tous les frais et dépenses que la municipalité aura faits, et qu'elle ait rempli toutes et chacune des obligations du bail de l'immeuble et accessoires ci-après mentionnés; cependant la compagnie aura alors droit à une réduction de dix-huit cents piastres, étant la balance de l'hypothèque actuellement due à la Cité de St-Hyacinthe en vertu du règlement numéro cent vingt-neuf, si elle a rempli les obligations assumées par le dit règlement numéro cent vingt-neuf.

70. La Cité de St-Hyacinthe loue, pour le dit terme de cinq ans, à "The Canadian Pipe Organ Company, Limited", tout ce qui fera l'objet de la vente à réméré, moyennant un loyer annuel de douze cents piastres payable à la fin de chaque année.

80. "The Canadian Pipe Organ Company, Limited" s'engage, de plus, à rembourser à la Cité de St-Hyacinthe toutes les sommes d'argent qu'elle aura déboursées pour assurer, contre les risques d'incendie et au montant jugé suffisant par le conseil municipal, tout ce qui fera l'objet de la vente à réméré; et elle s'engage, de plus, à rembourser toutes les taxes scolaires imposées et prélevées sur le dit immeuble pendant la durée du bail; ces remboursements devront être faits dans les trois jours de l'échéance.

90. "The Canadian Pipe Organ Company, Limited" s'engage, de plus, à maintenir en opération la fabrique et d'y employer constam-

ment, pendant le temps du bail, au moins trente ouvriers (operarii) et de leur payer en salaires annuels au moins quinze mille dollars. Cette obligation sera réduite de moitié pour toute la durée de la guerre actuelle et sera complètement suspendue dans les cas de grève ou de force majeure. La compagnie sera tenue de produire, chaque année, entre les mains du conseil, une preuve écrite et assermentée de l'accomplissement de cette obligation. La Cité de St-Hyacinthe se réserve le droit d'examiner les livres de comptabilité à cette fin.

100. A défaut par "The Canadian Pipe Organ Company, Limited" de remplir aucune des obligations assumées par le présent règlement, elle sera déchue de plein droit de la faculté de réméré.

110. Son Honneur le Maire et le Greffier sont autorisés à signer les contrats à cette fin.

120. Les fonds nécessaires pour les fins du présent règlement, soit une somme de vingt mille dollars, seront empruntés sur le crédit de la Cité de St-Hyacinthe, au moyen d'une émission de débetures dont le capital sera remboursable mille piastres le premier décembre de chacune des quatre premières années et la balance le premier décembre suivant. Le premier versement sur le capital sera échu le premier décembre mil neuf cent dix-neuf.

130. Le capital de cet emprunt sera représenté par des débetures de cinq cents piastres chacune, datées du premier décembre mil neuf cent dix-huit, et émises sous le seing du maire, le contresing du greffier et le sceau de cette municipalité. Ces débetures seront numérotées.

140. Ces débetures porteront intérêt au taux annuel de cinq pour cent à compter du premier décembre mil neuf cent dix-huit, payable semi-annuellement le premier juin et le premier décembre de chaque année. Le premier semestre d'intérêt sera échu le premier juin mil neuf cent dix-neuf.

150. Les versements d'intérêt à faire sur chaque débeture seront représentés par des coupons y annexés, numérotés de un, au nombre de ces versements respectivement et signés par le maire et contresignés par le greffier, par l'impression, gravure ou lithographie d'un fac-similé de leurs signatures.

160. Les débetures et leurs coupons seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, au bureau de la Banque Nationale, à St-Hyacinthe, Montréal, Québec, ou à tout autre endroit qui pourra être fixé par ce conseil sur simple résolution.

170. Les intérêts et le versement annuel sur le capital seront payés à même les fonds généraux de la Cité et, à défaut d'iceux, au moyen d'une taxe spéciale annuelle laquelle est, par le présent règlement, imposée sur tous les biens-fonds imposables, et ce, jusqu'à l'extinction complète de cette dette, en capital et intérêt.

180. Le taux de cette taxe spéciale sera fixé chaque année par résolution du conseil, d'après le rôle en vigueur lors de telle répartition. Cette taxe spéciale sera perçue avec les autres taxes municipales.

190. Le conseil municipal est autorisé à négocier, promettre de vendre et vendre ces débetures, en tout ou en partie, aux prix et conditions qu'il jugera avantageux pour cette cité et à se servir du produit de cette vente pour les fins sus-mentionnées.

20. Le présent règlement aura force et effet lorsqu'il aura reçu l'approbation des propriétaires de biens-fonds imposables de la municipalité et toutes les approbations exigées par la loi.

Nous, soussignés, Napoléon Gobeille, président le conseil lors de la passation du règlement numéro deux cent cinquante-cinq, et Albini Messier, greffier, certifions que le dit règlement numéro deux cent cinquante-cinq, concernant la manufacture de "The Canadian Pipe Organ Company, Limited", a été passé par le conseil municipal de la Cité de St-Hyacinthe, à sa séance ordinaire du vingt-trois octobre mil neuf cent dix-huit.

(Signé) NAPOLÉON GOBEILLE,  
Président du conseil.

(Signé) A. MESSIER,  
Greffier de la Cité de St-Hyacinthe.

Vraie copie,  
(Signé) A. MESSIER,  
Greffier de la Cité de St-Hyacinthe.

## Tabac à Chiquer Copenhagen



C'est un tabac manufacturé, sous sa forme la plus pure.

Etant granulé, il produit son effet immédiatement.

C'est le tabac à chiquer le plus économique.

81 TEL. BELL BUREAU 14 RUE ST-DENIS  
92 " " RÉSIDENCE 74 ST-DOMINIQUE

## W. AMYOT

Représentant de "LA PROVINCIALE".  
assurance-vie. Seule compagnie donnant des bénéfices pour maladies et en cas de mort.

ASSURANCES CONTRE LE FEU ETC., ETC.

TERRES ET PROPRIÉTÉS DE VILLE  
A VENDRE OU A ÉCHANGER.  
Spécialité: CIGARES.

ST-HYACINTHE

### Horaire des Trains

Aux différentes gares

### GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Heure de départ des trains

† 9.55 a.m. † 5.41 a.m. pour Sherbrooke et Island Pond et tous les jours dimanche excepté pour Coaticook, Island Pond et Portland.

† 5.56 a.m. x 7.25 a.m. † 10.32 a.m. et 5.23 p.m. = 8 p.m. pour Montréal, Toronto, États-Unis et l'Ouest.

Heure de l'arrivée des trains

† 9.55 a.m. † 5.41 p.m. = 1.20 p.m. x 6.40 p.m. de Montréal des États-Unis et de l'Ouest.

5.56 a.m. 10.32 a.m. † 5.22 p.m. de Portland, Island Pond Coaticook et Sherbrooke.

x 10.32 a.m. de Victoriaville et Lévis.  
= dimanche seulement

† Tous les jours.

x tous les jours, dimanche excepté.

Pour billets et renseignements, adressez-vous à Ernest O. Picard, agent pour la ville 35 rue Laframboise ou à F. C. Bouvette chef de gare.



The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

A partir du 10 juin 1918 l'horaire suivant est en force sur le chemin de fer Quebec, Montreal & Southern:

Pour Sorel, tous les jours excepté le dimanche, à 2.30 hrs p.m.

Pour Iberville et Noyan à 2.30 hrs p.m.

Pour plus amples renseignements au sujet de trains, s'adresser à l'agent de billets

N. J. FERGUSON,  
Gen. Passenger Agent.  
L. J. BOURBEAU, Agt. St. Hyacinthe  
Téléphone 28.

### LE PACIFIQUE CANADIEN

HORAIRE

DÉPARTS DE ST. HYACINTHE

Tous les jours excepté le dimanche. 8.11 a.m. et 3.40 p.m. pour Farnham et les stations intermédiaires.

11.55 a.m. et 7.50 p.m. pour Saint Guillaume et stations intermédiaires.

Prompt raccourci à Farnham pour tous les points des États Unis, ainsi que de l'Est et l'Ouest Canadien.

Nous attirons tout particulièrement l'attention du public voyageur sur le nouveau service Montréal-Winnipeg-Vancouver et dont le train quitte Montréal tous les jours à 10.15 a.m.

Pour billets et renseignements s'adresser à

R. E. CODERRE,

125 Rue Cascades.

Tél. 70

Agent de Billet.

### NOUVEAU DENTISTE

Dr L. B. de la Bruère,

Coin des rues Laframboise et Girouard

Gradué du Collège "Tufts", de Boston. TEL. 219.

TELEPHONE 423.

### Dr A. BÉDARD

CHIRURGIEN-DENTISTE

190 GIROUARD,

12-12-17

ST-HYACINTHE.

### Avis aux Dyspeptiques

Mesdames, Messieurs:—

Vous n'êtes pas dyspeptiques par plaisir. Examinez-vous pas vous guérir de cette triste maladie en prenant des remèdes NATURELS.

Nous garantissons que "LES PASTILLES VÉGÉTALES ANTI-DYSPEPTIQUES D'ELZ LALIBERTÉ" guériront n'importe quel cas de dyspepie.

Prix : 50 CTS LA BOITE

En vente au Laboratoire de Remèdes Végétales d'Elz Laliberté, Enrg. 420, rue Ste-Catherine Est, Montréal. ou chez ELZ. D. ST-ONGE, 225 rue Cascades, St-Hyacinthe, Qn.

### EN STOCK

A VENDRE:—1. 10 grosses de Peroxyde d'Hydrogène marqué Dr J. N. Paul Fournier (supériorité garantie) avec instructions complètes pour usages généraux d'après la Hospital Supply Co. Prix: 50c la bouteille de 16 oz. "Vivons et laissons vivre."

2. Poudre antiseptique du Dr J. N. Paul Fournier:—invention tellement merveilleuse que la Canadian Hospital Supply Co. vient de prendre un arrangement avec l'inventeur pour la mettre sur le marché canadien. Prix: 50c la boîte, quantité suffisante pour 1 1/2 gallon de liquide antiseptique supérieur.

Possédons en stock, pour avoir prévu pour plusieurs années d'avance, de tous les matériaux dentaires avec métaux précieux actuellement en embargo. Tous les matériaux fabriqués de nos jours sont en général communs et secondaires. Nerfs dentaires, dents, etc., extraits sans douleur, d'après l'invention du Dr J. N. Paul Fournier. UNIQUE AU MONDE.

DRS FOURNIER & HOULE, 182 rue Girouard, St-Hyacinthe.

## EN VENTE A NOTRE BUREAU

DIVERSES FORMULES A L'USAGE des  
AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS.

Pancartes de tous Genres  
SUR PAPIER ET SUR CARTON

Feuilles de Rôle, Blancs de Liste Electorale  
et Autres Formules pour Rayer  
ou Ajouter les Noms de la Liste Electorale.

## Conseil-de-Ville

SEANCE DU 23 OCTOBRE

Etait présents : son Honneur le Maire Bouchard, les échevins Fontaine, St-Germain, Gobeille, Godard, Godbout, Guillet, Cheval, Solis et Girard.

Après avoir lu et adopté les minutes de la séance précédente, sur motion de l'échevin Fontaine, on passe une résolution de condoléances à l'occasion de la mort de Erasme Lamothe, employé de la cité. On est unanime à dire qu'il a été un employé fidèle.

On s'occupe ensuite de l'étude du règlement 254 concernant la station de pompage installée à la fabrique Penman. L'amendement de l'échevin St-Germain à la motion proposée en faveur de ce règlement est rejeté. La motion mise aux voix est adoptée, l'échevin St-Germain votant contre.

Après la lecture des soumissions pour le pavage des rues, le Conseil vote que la ville fera faire ces travaux elle-même et d'après les données de l'ingénieur de la cité. Les échevins Fontaine, Godard et Gobeille ont voté contre cette motion.

Sur proposition de l'échevin Girard, secondé par l'échevin Godard, les médecins sont tenus de faire rapport chaque jour à l'Hôtel de Ville, des nouveaux cas de grippe dans notre ville.

A la suite de ces différentes questions, le Conseil se forme en assemblée sous la présidence de l'échevin Gobeille, et étudie le règlement 255 concernant la maison "The Canadian Pipe Organ Company, Limited."

Puis le Conseil s'ajourne à mercredi, 30 octobre.

## GRIPPE ESPAGNOLE

L'épidémie qui depuis quelques semaines fait tant de victimes dans notre province semble diminuer dans notre ville. On compte très peu de cas nouveaux; les décès diminuent aussi sensiblement. Toutefois la prudence reste toujours la mère de la sûreté. Soyons encore fidèles à suivre les conseils donnés par la science médicale pour éviter d'être malade ou pour se guérir si on en est atteint. Ce qu'il faut surtout éviter, c'est la rechute amenée toujours par une sortie prématurée.

Si l'épidémie continue sa marche descendante, nous verrons s'ouvrir d'ici à quelque temps nos édifices publics, nos théâtres et nos clubs. Et alors la vie reprendra sa marche ordinaire; les affaires reprendront leur train-train sous une atmosphère de santé florissante.

## FERMETURE A BONNE HEURE

Des entrepôts de fret des chemins de fer.

Ordre du Bureau de la Guerre que cette fermeture n'entre pas en force avant le 10 novembre

La loi faite par le Bureau de Guerre des chemins de fer canadiens relative à l'ouverture des entrepôts pour la réception et la livraison du fret, à 7.30 a.m., et leur fermeture à 5 hrs. p.m., chaque jour, excepté le samedi, où on les fermera à 1 hr. p.m., n'entrera en vigueur que le 10 novembre et non le 15 octobre, d'après un ordre de ce même bureau.

Le public doit donc être averti que jusqu'à la susdite date les entrepôts de fret des chemins de fer du gouvernement canadien ouvriront et fermeront aux heures ordinaires.

## EVECHE DE ST-HYACINTHE

A la demande du conseil central d'hygiène, nous renouvelons, par dimanche, le 27 octobre courant, les dispenses et directions accordées pour dimanche dernier.

A.-X., Ev. de St-Hyacinthe.

## DE LA COMMISSION DES VIVRES

Un jour national de poisson.

La Commission des Vivres du Canada demande à tous les citoyens de ce pays de ne pas manger de viande à aucun repas de la journée du 31 octobre (jeudi prochain), mais de ne consommer que du poisson comme pièce de résistance des repas.

On calcule que si chaque citoyen du Canada accédait à la demande de la Commission des Vivres, on économiserait environ 3,000,000 de livres de viande dans cette seule journée. Ce n'est pas un grand sacrifice que de se priver pendant une journée seulement de faire usage de viande, surtout lorsque l'on sait que par ce moyen on peut économiser une quantité assez considérable de viande qui peut être envoyée à nos soldats et à nos alliés.

Personne n'est obligé de se soumettre à la demande de la Commission des Vivres, mais d'un autre côté, si l'on se rend compte de ce que cette privation de viande pendant une journée signifie, on devrait accepter de bonne grâce la suggestion et remplacer sur la table la viande par du poisson.

## LES PREVOYANTS DU CANADA

Assurance Fonds de Pension

Actif, 30 sept. 1918 : \$1,407,741.49

Pour devenir co-proprétaire de notre fortune, vous n'avez qu'à rejoindre nos rangs.

Hâtez-vous d'entrer avant la fin de l'année, vous aurez une rente de plus qui vous coûtera pratiquement rien.

Si vous n'avez pas d'agent à votre disposition, adressez-vous à nos bureaux, soit en personne, soit par téléphone ou par correspondance.

Tous pour les Prévoyants, Les Prévoyants pour tous.

Bureaux :

A Québec, 126 rue St Pierre; téléphone 3674.

A Montréal, Edifice La Patrie, ch. 22. Tél. Est 2299.

## AUX DIFFERENTS HOTELS

Le personnel de nos différents hôtels n'a pas été considérable ces deux dernières semaines. La grippe s'est abattue sur nos voyageurs comme sur le reste des autres mortels. Quant à ceux qu'elle a épargnés, elle leur a fermé la porte d'un nombre considérable de leurs généreux clients. Dans un cas comme dans l'autre, les propriétaires d'hôtels se sont aperçus de l'absence de la population "gaie et joviale" qui sème la vie, l'entrain et la joie partout où elle passe. Ils ont hâte de voir revenir les beaux jours... et les gais voyageurs.

## REMERCIEMENTS

M. et Mme Henri Charbonnel, ainsi que M. et Mme Gilby, se font un devoir de remercier tous ceux qui ont offert leurs généreuses sympathies à l'occasion du deuil que leur a causé la mort de M. Félix Charbonnel, et aussi ceux qui ont bien voulu assister à l'inhumation.

## NOUVELLE SANTE

### POUR LES FEMMES

Les années les plus à craindre dans la vie d'une femme sont celles entre quarante-cinq et cinquante. Nombre de femmes entrent dans cette période dans de tristes conditions, par suite de surmenage ou d'ennuis domestiques, ou avec le sang pauvre et aqueux, ce qui fait qu'elles souffrent beaucoup. Parmi les symptômes les plus communs, citons : maux de tête, accès de fièvre, palpitation du cœur, vertiges, mal de dos, dépression et autres désordres de la santé bien connus qui signifient que le sang a besoin de soins. Les femmes ont besoin de riche sang vermeil toute la vie, mais jamais plus qu'au milieu de la vie, alors que les nerfs sont aussi faibles et épuisés.

Maintenant, toutes les femmes peuvent éprouver tout le bien que cela fera à leur santé de renouveler et de refaire leur sang. C'est une épreuve que toute femme souffrante peut faire avec les Pilules Roses du Dr Williams, car ces pilules font un riche sang vermeil, qui, à son tour, stimule l'appétit, fortifie les nerfs et donne une robuste santé. Des milliers de femmes ont trouvé dans les Pilules Roses du Dr Williams une nouvelle santé et de nouvelles forces, et par là un nouveau bonheur et un redoublement d'intérêt à la vie.

Ainsi donc, si vous souffrez, profitez tout de suite du splendide traitement à domicile que permet de suivre les Pilules Roses du Dr Williams, et vous serez du nombre des gens qui ont eu le bonheur d'avoir recouvré la santé.

Vous pouvez vous procurer les pilules chez n'importe quel marchand de remèdes ou vous en faire envoyer par la poste à 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50 par The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

## PROTEGEZ LES ENFANTS CONTRE LES RHUMES D'AUTOMNE

L'automne est la pire saison de l'année pour les rhumes — il fait chaud une journée, le lendemain le temps est humide et froid et à moins que la maman ne fasse attention, les petits contractent des rhumes qui dureront tout l'hiver. Les Tablettes Baby's Own sont le meilleur ami des mamans pour prévenir ou supprimer les rhumes. Elles agissent comme un doux laxatif, tenant les intestins et l'estomac libres et en bon état. Une dose à l'occasion prévient le rhume ou s'il est contracté soudainement, le prompt usage des Tablettes le guérira rapidement.

Ces Tablettes sont vendues par les marchands de remèdes ou par la poste à 25c la boîte, de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville Ont.

## TABAC A CHIQUER COPENHAGEN

L'usage du tabac à chiquer Copenhagen diffère entièrement du tabac à chiquer sous sa forme ordinaire.

Prenez-en une petite pincée pour commencer, placez-la entre la lèvre inférieure et la gencive, au milieu.

Ensuite, vous pouvez augmenter la quantité graduellement jusqu'à ce que le goût soit aussi prononcé que vous le désirez.

Le Tabac à chiquer Copenhagen étant granulé, produit son effet immédiatement par le fait même.

Par conséquent, une pincée vous suffira pour en apprécier la saveur et durera longtemps; ce qui démontre que le tabac à chiquer Copenhagen est économique et de qualité supérieure.

Ce n'est pas toujours prudent de dire à un homme qu'il est fou. Il peut quelquefois l'être assez pour se choquer.

# Le Service du Téléphone et la grippe espagnole

Partageant le sort de la population en général, le personnel des opérateurs du Bell Telephone a été sérieusement affecté par l'épidémie actuelle de rhumes et d'influenza, et a été diminué considérablement en conséquence. En même temps le nombre des appels a augmenté énormément. Il y a tant de personnes qui sont malades chez elles, que le téléphone a été employé continuellement et le surcroît d'appels supplémentaires a imposé un fardeau très lourd pour notre personnel dégrainé.

Veillez avoir présente à la mémoire cette situation extraordinaire et ne vous servir de votre téléphone que lorsque c'est absolument nécessaire. Vous aiderez ainsi à maintenir le service intact pour rencontrer les besoins urgents de la population dans les circonstances actuelles.

## The Bell Telephone Company of Canada

## ETAT CIVIL

### Cathédrale

BAPTÊME

19 oct.—Marie, Antoinette, Suzanne, fille de Nap. Berthiaume et de Delvina Duquette.

Parrain, Amédée Lacroix. Marraine, Marie Lamoureux.

MARIAGE

23 oct.—Entre Cyprien Chabot et Marie-Louise Chartier.

SÉPULTURES

20 oct.—Jos. Lambert, 19 ans.

Jo. Frédette.

Willie Girouard, 5 ans.

21 oct.—Adéline Bessette, 53 ans.

Arthur Malo, 24 ans.

Delvina Duquette, 26 ans.

Robertine Guibault, 19 ans.

Stella Maillet, 34 ans.

Maria Gaudette, 20 ans.

22 oct.—Alp. Goulet, 28 ans.

Eugène Blanchette, 25 ans.

23 oct.—Rosalie Roy, 71 ans.

CANADA.

Province de Québec.

District de St-Hyacinthe.

COUR SUPERIEURE

No 185

Stanislas Gaboriault, fils, journalier, de la paroisse de l'Ange Gardien, district de St-Hyacinthe, demandeur,

vs.

Paul Sorelle, Pierre Sorelle, fils, Alfred Sorelle, Dame Joséphine Sorelle, épouse commune en biens de François Dupuis; et ce dernier tant personnellement que par sa dite épouse que pour autoriser cette dernière aux fins des présentes; Amédée Scott, Philippe Scott et Hector Scott, tous ces défendeurs sont des Etats-Unis d'Amérique, défendeurs.

Il est ordonné aux défendeurs de comparaître dans le mois.

St-Hyacinthe, 21 octobre 1918.

H. A. BEAUREGARD,

Protonotaire.

## A LOUER

Logement de 7 appartements situé à proximité de l'église Notre-Dame.

S'adresser à L. E. Deschamps, 4 rue de la Bruère.

jno Tel. 560-549

## PROPRIETE A VENDRE

Au coin des rues Ste-Anne et St-Pierre, au Village de La Providence. Bonnes conditions.

S'adresser à Ovila Demers, La Providence, Tél. 485. jno

## AVIS

Je, soussigné, Ananie Déjourdy, cultivateur, de la paroisse de St-Hilaire, donne avis que le onze octobre courant, j'ai été nommé par la Cour Supérieure pour le district de St-Hyacinthe, curateur à la succession vacante de Charlotte Desjourdy, de la paroisse de St-Hilaire, épouse de Pierre Germain, en son vivant, bourgeois, du même lieu.

ANANIE DESJOURDY.

St-Hilaire, 14 octobre 1918. 18,25

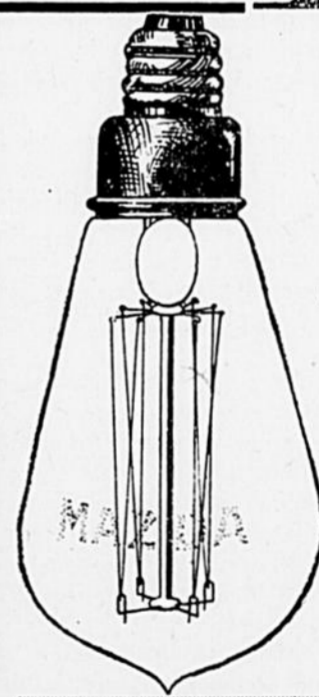
## EMPRUNT DE LA VICTOIRE

Voulez-vous l'anéantissement du militarisme boche ?  
Voulez-vous que nos fils qui se battent là-bas nous viennent tout couverts de lauriers ?  
Voulez-vous aider au Canada à fournir des boulets pour faire mordre la poussière aux boches ?  
Voulez-vous adoucir la vie que nos fils mènent dans les tranchées ?  
Voulez-vous assurer au Canada et à tout l'Empire Britannique une paix durable ?  
Voulez-vous avoir votre part à la victoire qui doit couronner les efforts des alliés ?

## SOUSCRIVEZ GENEREUSEMENT A L'EMPRUNT DE LA VICTOIRE!

Monsieur Lanthier se fera un plaisir de donner sur demande tous les renseignements nécessaires au succès de cette œuvre patriotique et nationale.

## La meilleure sur le marché MAZDA ?



C'est le nom de la célèbre lampe tant appréciée des connaisseurs qui s'en servent. En avez-vous besoin ? Si oui, nous pouvons en fournir de toutes les capacités, soit de 10 à 1000 watts. Achetez en maintenant et vous aurez satisfaction.

Southern Canada Power Co., Limited

CONTROLANT LA CIE DE GAZ ELECTRICITE ET POUVOIR

255 RUE CASCADES

TEL. 328

ST-HYACINTHE, QUE.

En conséquence de la résolution adoptée par le Bureau d'Hygiène de la Cité de Saint-Hyacinthe, le

# THEATRE CORONA

sera fermé jusqu'à nouvel ordre